26me Année N° 6000 — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 5 Mars 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 1[illegible]
» Six mois. . . 20.[illegible]
» Un an . . . 40.[illegible]
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trimestre . . . . 18 fr.
Les Pays-Bas et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 25 c.
Réclames: » . . . 50 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces [illegible] à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez [illegible], à Paris, à l'Agence [illegible], 6, [illegible], place de la [illegible], Courrier [illegible].

ROUBAIX, LE 4 MARS 1881

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	3 MARS	4 MARS.
3 0/0	84 40 ./.	85 00 ./.
3 0/0 amortissable . . .	85 65 ./.	86 20 ./.
4 1/2 0/0	116 25 ./.	116 25 ./.
Emprunts 5 0/0. . . .	119 40 ./.	119 70 ./.

Service particulier	3 MARS	4 MARS.
Act. Banque de France.	4865 00	4110 00
» Société générale.	676 00	677 00
» Crédit f. de France.	1696 00	1692 00
» Chemin autrichien.	840 00	841 00
» Lyon	1617 00	1612 00
» Est	787 00	790 00
» Ouest	875 00	875 00
» Nord	1760 00	1765 00
» Midi.	1187 00	1190 00
» Suez	1740 00	1747 00
5 % Péruvien . . .	00 00	000/0
Act. Banq. ottom. (anc.)	578 00	570 00
» Banq. ottom. (nouv.)	600 00	000 00
Londres court. . . .	25 35 00	25 37 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	770 00	780 00
Turc.	1365 00	1370 00

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat a entendu hier M. de Gavardie, qui a dit d'excellentes choses, et, certes, le cabinet qu'il attaquait prêtait le flanc à toutes ses critiques. Mais, pourquoi M. de Gavardie s'obstine-t-il à faire perdre au Sénat des heures précieuses, puisque la majorité ne veut pas l'entendre, où, obligée de le subir, ne tient nul compte de ses observations, quelques sensées ou éloquentes qu'elles soient ?...

M. Haentjens a attaqué, à la Chambre, la mesure prise par M. Tirard sur l'importation des viandes salées américaines. Nous ne sommes pas suspects d'une grande tendresse pour M. Tirard, mais nous devons reconnaître qu'il a eu raison, en cette circonstance, lorsqu'il ne voulait pas assumer la responsabilité de compromettre la salubrité publique, en rapportant le décret qu'il avait rendu, ainsi que M. Haentjens le lui demandait.

Après M. de Gavardie, voici M. Clémenceau qui samedi, interpellera le gouvernement. Pauvres ministres ! En vérité, ils sont à plaindre ! Mais, plus habiles que l'honorable sénateur de la droite, M. Clémenceau sait choisir son terrain.

C'est, en effet, sur les « *envois d'armes* et de poudre faits au gouvernement grec » que le député de Montmartre mettra demain le cabinet sur la sellette. Avec un logicien serré comme lui, M. J. Ferry aura de la peine à s'évader, et puis M. Gambetta n'interviendra peut-être pas. Or, il est évident pour tout le monde que le ministère n'a été sauvé que par l'éclat des déclarations du président de la Chambre. Nous allons donc assister à un tournoi parlementaire des plus intéressants. M. Clémenceau a d'ailleurs choisi son heure avec habileté. Les révélations s'accumulent sur cette affaire des fusils. Mais plus on fournit des explications dans la presse officieuse, plus la question s'embrouille. Pendant que le *Télégraphe*, en effet, annonce que « le marché Heilbronner est résilié » l'*Estafette* nous apprend qu'un « grand négociant turc, qui revient de Londres où il a négocié des achats d'armes, est en ce moment à Paris, et se propose de solliciter du ministère de la marine la vente d'une dizaine de bouches à feu et de plusieurs objets nécessaires, dans les fonderies de la marine de guerre. »

Il faut que, si ces racontars sont faux, le pays sache à quoi s'en tenir, et il faut d'autre part que les députés conservateurs interviennent sur les mesures dont les commissaires des gares viennent d'être victimes. Nous avons annoncé récemment que celui de la gare du Hâvre avait été « mis à pied » pour n'avoir pas signalé le passage des wagons de cartouches. Un journal prétend aujourd'hui que le commissaire de la gare de Vincennes vient de subir le même sort. En vérité, c'est faire bon marché de ses sous-ordres. Est-ce que ces modestes fonctionnaires pouvaient soupçonner que qui de droit ignorait l'existence d'objets de ce genre, sortis des arsenaux de l'Etat avec papiers d'origine et dont l'expédition en Grèce ou ailleurs ne pouvait avoir lieu, aux termes des règlements, sans que l'Etat en fut informé par les acquéreurs eux-mêmes à peine de non-livraison de la marchandise ?

Où la guêpe a passé, le moucheron demeure, a dit La Fontaine dans la fable du *Corbeau voulant imiter l'Aigle*... Ce n'est pas aux moucheron-commissaires qu'il faut s'en prendre, mais à la guêpe qui a bourdonné un laissez-passer souverain. Mais on craint l'aiguillon de la guêpe ; on tremble à son seul bourdonnement, que seule peut encore contredire — par bonheur — la voix puissante de la presse indépendante. L'occasion est belle pour la droite de prendre la défense des faibles : la laissera-t-elle échapper ?

LES DEUX PRÉSIDENTS

La situation paraît se tendre chaque jour davantage entre M. Grévy et M. Gambetta. M. Grévy a été fort irrité du dernier discours du président de la Chambre, et de la façon dont celui-ci s'offrait et s'annonçait au pays, sans plus s'inquiéter du président de la République que s'il n'existait pas ; il a été aussi fort ému des révélations faites sur l'affaire des fusils. Ces impressions l'ont confirmé dans ses répugnances contre le scrutin de liste ; il ne cache plus son opinion sur ce point, et l'on attribue à l'influence des conversations de l'Elysée le succès remporté l'autre jour dans les bureaux par le scrutin d'arrondissement. Seulement, ce n'était qu'une escarmouche préliminaire. Reste à savoir ce qui se passera à la bataille définitive. Plusieurs députés de la gauche, avant de s'engager plus avant et plus ouvertement contre M. Gambetta, voudraient savoir d'abord s'ils seront vraiment soutenus par M. Grévy ; ils le lui ont dit et fait dire. Or, le seul gage sérieux que M. Grevy puisse leur donner est que son ministère prenne parti dans la question. Le président oserait-il l'exiger ? Ne sera-ce pas dans ce cas une crise ministérielle ? On conçoit que nous posions ces questions sans prétendre y répondre. En effet, le passé ne nous a pas habitués à compter sur la fermeté de M. Grévy.

LE CARNAVAL PERPÉTUEL

Nous lisons dans le *Mot d'Ordre* :

Depuis que s'est consommée la décadence désormais irrémédiable du carnaval populaire... c'est dans des régions politiques que semble s'être réfugiée la mascarade.

Si l'on ne déguise plus sa personne, on travestit sa pensée, ses actes, ses projets, ses intentions, ses plans et ses visées. Le domino rose, le domino bleu, le domino noir, ont fait place au domino tricolore. C'est au palais Bourbon que le faux nez se montre dans tout son éclat. C'est là que le pierrot remue ses larges manches et porte sur le coin de l'oreille son feutre pointu ; là que l'arlequin exhibe son costume polychrome, formé de fragments déchirés d'opinions diverses, de morceaux détachés de professions de foi et de pièces variées de programmes usés. C'est là que le turc traditionnel reçoit les coups d'un hellène de fantaisie, couvert d'une chlamyde de Démosthènes, toute flambante neuve, achetée chez le costumier en vogue.

L'intrigue et le mystère ont déserté le foyer de l'Opéra pour les couloirs de la Chambre. Ce n'est plus dans le grand escalier, c'est à la tribune que les masques font assaut d'engueulement parlementaire. Et le souper final de la fête est remplacé par les déjeuners de M. Gambetta.

Comme jadis, on voit se promener gravement, solennellement, un personnage énigmatique, dont un loup de velours ne dissimule que très imparfaitement les traits et l'identité, que chacun reconnaît, que chacun devine, que chacun nomme à première vue, et à qui font cortège toute la bande des masques et des dominos, des courtisans et des courtisanes politiques.

C'est le maître travesti et masqué, c'est le gouvernement secret, c'est le *Conseil d'un seul*, marchant, agissant, manœuvrant dans l'ombre, comme le *Conseil des Dix* de Venise, au temps où l'existence vénitienne n'était qu'un carnaval perpétuel. C'est le pouvoir occulte, ou, comme l'écrivait hier la *Marseillaise*, le pouvoir « ésotérique », dont l'œil vitreux jette sur tout ce qui l'entoure et sur la République elle-même, à travers les trous de son loup, son incessante et funeste influence.

Ceci nous explique pourquoi le *Siècle* ne chôme plus le carnaval : il ne paraîtrait jamais en temps de république opportuniste.

LES MANDEMENTS DE CARÊME

Les mandements de carême font leur apparition en ce mement dans tous les diocèses. Nous avons signalé celui du cardinal-archevêque de Paris. Un grand nombre d'autres sont publiés par les feuilles religieuses.

Mgr l'archevêque d'Albi déplore l'indifférence religieuse qui est la marque caractéristique de notre temps, « où tant de funestes événements, qui en présagent de plus funestes encore, désolent toutes les âmes honnêtes et déchirent le cœur de l'Eglise. »

Mgr Lequette, évêque d'Arras, traite « des droits de Dieu ; » il s'élève contre « certains complots favorisés par une presse qu'aucun frein n'arrête plus ».

L'évêque d'Autun, Mgr Perraud, expose « la conduite de la Providence dans les épreuves de la sociétés chrétienne. »

Mgr Paulinier, orchevêque de Besançon consacre son mandement à la guerre que la franc-maçonnerie fait à l'Eglise et à l'ordre social.

Mgr Vigne, évêque de Digne, expose « les principaux devoirs des fidèles dans les circonstances présentes. »

Mgr Legain, évêque de Montauban, traite des « motifs de conversion pour la société, les familles, les pécheurs. »

Mgr Besson, évêque de Nîmes, traite du « pardon des injures ; » il donne l'Eglise en exemple.

Mgr Langénieux, archevêque de Reims, traite de l'éducation religieuse des enfants, dont il démontre l'absolue nécessité

Mgr Bernadou, arhevêque de Sens, traite de la croyance au purgatoire, qu'il établit sur le témoignage de tous les Pères.

Mgr Colet, archevêque de Tours, traite de l'Eglise, à propos de la persécution qu'elle souffre oujourd'hui.

Mgr Bécel, évêque de Vannes, traite des dangers qui menacent la foi.

Mgr Goux, évêque de Versailles, traite de la nécessité de la religion pour les nations comme pour les familles et les individus.

Un professeur de DROIT... opportuniste

Le gouvernement opportuniste apporte, il faut le reconnaître, un tact tout particulier dans le choix de ses fonctionnaires. Les uns écrivent un français qui n'a rien à voir avec la grammaire ; les autres supprimant les [illegible] les ignorent complètement ; on en trouve aussi qui s'appliquent à nous attirer les sympathies de l'étranger.

M. Leveillé, professeur de droit criminel à la faculté de Paris, déjà connu par ses excentricités, est de ce nombre, ainsi que le prouve la lettre adressée par un étudiant à *Paris-Journal* et dont nous extrayons le passage suivant :

Monsieur le rédacteur,

Je prends la liberté de vous dénoncer un fait, au moins inconvenant, par lequel vient de se distinguer *encore une fois* M. Leveillé, professeur de droit criminel en 1re année à la faculté de Paris, dans son cours du 26 février.

A propos d'extradition, parlant de l'affaire Hartmann, il a raconté à peu près en ces termes l'attentat auquel a échappé le czar :

« Deux convois étaient mis au service de l'empereur. Contrairement à l'habitude et pour déjouer un complot auquel on s'attendait, on mit dans le premier convoi les « colis précieux » (le czar et sa suite), et dans le second les bagages ordinaires. »

Un certain nombre d'étudiants ayant réclamé contre l'expression inconvenante employée par le professeur pour désigner un souverain étranger, ce monsieur répliqua :

« Mettons, si vous voulez, qu'ils ne soient pas précieux ! ! ! ! »

Le professeur a voulu faire de l'esprit, il n'a commis qu'une grossièreté qui mériterait une semonce des plus sévères, sinon une révocation immédiate.

Il ne nous étonnerait nullement qu'il fût, de la part de M. Jules Ferry, l'objet d'une distinction particulière.

UNE NOUVELLE LETTRE DU FELD-MARÉCHAL DE MOLTKE

L'on se souvient de la lettre écrite, il y a quelque temps, par le Feld-Maréchal de Moltke au professeur Bluntschli, lettre qui fit quelque bruit à cause des théories qu'y exposait le généralissime de l'empire Allemand sur le rôle moralisateur de la guerre.

A la suite de cette lettre, M. Goubareff, membre de l'association pour la réforme et la codification des lois internationales, qui habite en France, à Beaulieu, près de Nice, écrivit au Feld-Maréchal pour contester ses appréciations sur les prétendus bienfaits de la guerre.

Voici l'intéressante réponse qu'a reçue M. Goubareff :

« Berlin, 10 février 1880.

» Très estimé Monsieur,

» Vous avez eu la bonté de m'adresser un mémoire, dans lequel vous développez vos idées sur les grandes questions qui sont présentement à l'ordre du jour, et vous me faites l'honneur de demander mon appréciation.

» Je dois entièrement confirmer ma réponse à votre point de vue sur la guerre, selon ma situation personnelle.

» Selon vous, la guerre est un crime, selon moi, c'est le seul et juste moyen de consolider le bien-être, l'indépendance et l'honneur d'un pays.

» Espérons qu'avec la civilisation qui fait des progrès rapides dans notre siècle, ce juste et unique moyen qui s'appelle la guerre s'appliquera de plus en plus rarement, mais il n'est permis à aucun Etat de s'en dédire entièrement. Même la vie humaine, celle de la nature entière est un combat éternel du présent au futur, et l'unité des peuples ne peut être consolidée autrement.

» Il est certain que chaque guerre, même la plus victorieuse, est un malheur pour le pays, qu'aucune indemnité territoriale ni pécuniaire ne peut compenser l'existence humaine et le deuil des familles, mais s'il est impossible d'éviter dans ce monde un malheur que la nécessité nous envoie, il faut se soumettre à la volonté de Dieu et savoir subir ce que notre existence terrestre nous réserve. La guerre a son bon côté, c'est de mettre en évidence de grands hommes, de beaux caractères, qui sans cela resteraient entièrement inconnus.

» Il est certes plus facile de jouir d'une paix déjà consolidée que de chercher les moyens de la faire.

» Vouloir remplacer la Diplomatie par un Congrès d'une des peuples pour pouvoir équilibrer les intérêts des Nations, résoudre les différends qui les agitent, par ce moyen éviter la guerre ; j'ai bien plus de confiance dans la sagesse et la grandeur des gouvernements eux-mêmes, que dans cet aréopage.

» L'époque des guerres de cabinet appartient au passé. Dans notre siècle, il se trouvera difficilement un homme sérieux qui prendra sur lui la responsabilité de tirer l'épée sans nécessité. Il serait à désirer que tous les gouvernements fussent assez forts et énergiques pour savoir maîtriser les passions qui agitent leurs peuples, et par là éviter la guerre.

» Votre mémoire accusant spécialement la race germanique, d'aimer la guerre, je vous prie de lire l'histoire de notre siècle, vous y verrez que jamais l'Allemagne n'a déclaré la guerre.

» L'Allemagne a atteint son but : l'unification. Il n'y a plus pour elle aucune nécessité de se lancer dans une nouvelle guerre d'aventure ; mais, elle doit toujours être prête à la défense. Je désire avec vous que cette nécessité ne se fasse jamais sentir.

» En ce qui concerne la conclusion de votre honorée lettre, je ne m'oppose pas à ce que vous la livriez à la publicité ainsi que ma réponse.

» Votre tout dévoué,

» Comte DE MOLTKE. »

Le procès-verbal de la séance de samedi dernier, à la Chambre des députés, contient les révélations les plus graves sur les procédés du gouvernement et de la commission du budget en matière de finances et de travaux publics.

Il s'agissait pour la Chambre de donner son approbation aux modifications introduites par le Senat à la loi relative aux chemins de fer à construire au Sénégal.

On n'a pas oublié les critiques dirigées contre ce projet :

Utilité problématique des lignes ;

Défaut d'études préalables ;

Nécessité, pour leur protection, d'expéditions militaires sous un climat meurtrier ;

Charge éventuelle pour l'Etat, s'élevant annuellement pendant 99 ans, à plus de 3 millions.

Facilités nouvelles données à l'importation des graines oléagineuses étrangères, qui font déjà à notre agriculture une concurrence ruineuse.

A ces objections produites antérieurement devant la Chambre et le Sénat, l'honorable M. des Rotours en a ajouté une autre, dans la séance de samedi, d'une nature tout particulièrement grave.

Il a établi sans être contredit sur ce point, que l'article 3 de la convention entre l'Etat et la compagnie concessionnaire prévoyait la créatian par celle-ci d'actions privilégiées *libérables autrement qu'en argent*.

Par quel motif le gouvernement et la commission croyaient ils pouvoir proposer à la Chambre cette violation formelle de la loi de 1845 ?

Cette close ne permettait-elle pas l'attribution à certaines personnalités, de gratifications déguisées sous forme d'actions privilégiées ?

En quel nombre seraient émises ces actions privilégiées prévues dans la convention ?

Quels en seraient les bénéfices ?

A ces questions nettes et précises, le rapporteur s'est borné à répondre « que la commission n'en savait rien absolument rien » ; il n'a point nié que la convention permît à la compagnie la création d'actions libérables autrement qu'en argent mais il a soutenu que ces sortes d'actions n'avaient soulevé aucune critique dans la commission et ne lui paraissait pas contraire à la loi.

Cette hérésie juridique non moins que l'étrange aveu qui l'accompagnait a soulevé un sentiment de réprobation tel que commission du budget et le gouvernement ont dû consentir au retranchement de cette étrange stipulation. La Chambre n'a point mais [illegible] la compagnie concessionnaire [illegible] la faculté qu'elle lui avait donnée, [illegible] du 28 décembre, d'émettre des obligations libérées.

Nous sommes [illegible] de ce résultat à l'énergique et efficace intervention de l'honorable député de la droite qui a appelé sur ce fait abusif l'attention de la Chambre ; mais il n'en est pas moins attristant de penser qu'une pareille énormité ait pu être proposée par le gouvernement et la commission du budget ; qu'elle a été ratifiée par la Chambre dans la séance du 28 décembre, malgré la résistance de nos amis, et qu'elle serait, à l'heure qu'il est, une loi de l'Etat si une modification de détail apportée à un autre article n'avait rouvert la discussion devant la Chambre.

Dans une assemblée et sous un gouvernement soucieux de l'ordre dans les finances et préoccupé de l'intérêt de la moralité financière, les membres du gouvernement auteurs d'une pareille clause et la commission qui en auraient proposé l'adoption encourraient une responsabilité sérieuse et seraient l'objet des appréciations les plus sévères.

Dans notre pays rien de pareil ne se produira ; et le ministre des finances, son collègue de la marine et la commission du budget n'en continueront pas moins leur œuvre avec la sénérité satisfaite qui les caractérise.

Les finances manquent de contrôle, c'est le mot de la situation. N'oublions pas que les habiles qui s'efforcent d'ameuter l'opinion contre le clergé et la magistrature le font pour en tirer profit, en détournant le public du contrôle efficace des finances publiques. Ils comptent plus facilement poursuivre leurs entreprises dont les fonds des contribuables sont et seront toujours l'objectif convoité.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

ce du 3 Mars 1881

Présidence de M. LE ROYER, vice-président

La séance s'ouvre à 2 heures.

L'INTERPELLATION GAVARDIE

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. de Gavardie.

1° Sur le contre-seing donné par M. le ministre de l'intérieur à l'affichage d'un discours ordonné par la Chambre des députés.

2° Sur l'existence d'une direction occulte des ministères de l'intérieur, des affaires étrangères et de la guerre.

M. DE GAVARDIE. — Un journal qui a la prétention d'être un journal officiel disait dernièrement : « Tout va bien. » A mon tour je dirai : « Oui ! tout va bien. » L'homme qui passe aujourd'hui pour diriger nos affaires s'adressait en ces termes à un journaliste étranger : « Je tiens à ce que le ministère actuel dirige les élections. Je suis content de lui, tout va bien, oui, tout va bien. »

Examinons la composition du ministère, étudions ses actes, et nous comprendrons bien la pensée de l'homme auquel je faisais allusion tout à l'heure.

Deux faits saillants se dégagent : une influence occulte générale due au servilisme de beaucoup d'hommes et, en second lieu, une influence locale.

C'est cette influence occulte qui soutient un ministre comme il n'y en a pas eu depuis un siècle.

J'ai le droit de demander compte à M. le président du Conseil de la direction qu'il donne à la politique générale.

Il veut faire croire au pays qu'il existe un danger venant du parti radical ; c'est la même tactique que l'on a reprochée aux Cabinets des 24 mai et 16 mai ; mais ceux-ci combattaient à juste titre des hommes qui n'avaient ni leurs croyances religieuses, ni leurs croyances politiques, tandis qu'en combattant les intransigeants, le cabinet actuel combat ses propres idées, ses propres alliés.

La marque caractéristique de la politique de M. le président du Conseil, c'est l'arbitraire, c'est le mépris du droit. On exclut de la commission du budget les membres de la minorité, ce qui ne s'était jamais vu ; on fait plus, on leur refuse communication des procès-verbaux.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est une interpellation à la commission du budget de la Chambre des députés.

FEUILLETON DU 5 MARS.

— 14 —

LE PAYS DU SOLEIL

de MM. Ch. DESLYS & R. CORTAMBERT

XII

L'Afrique en possède une espèce toute particulière... *Aper æquatorialis*, professa le naturaliste, et qu'il ne faut pas confondre avec la race européenne, ni surtout avec notre cochon domestique, qui est omnivore. Il n'y a dans la création que trois omnivores pourvus d'un système digestif à peu près pareil, savoir : le porc, le canard et l'homme.

— Eh ! dites donc, l'apothicaire, se récria Pacôme, vous auriez pu tout au moins nous classer les premiers. »

Zéphirin ne répliqua pas, il guettait un hémiptère.

A quelques pas de là, Thadéus flairant l'air :

« On sent, dit-il, une odeur de corps mort... »

En effet, un peu plus loin, on découvrit le cadavre d'une antilope à demi dévorée, sans doute depuis quelques jours.

« L'enveloppe d'Eustathe, déclara le savant.

— Il paraît, dit Marius, que nous sommes dans la région des fauves...

— Des grands carnassiers ! s'écria Zéphirin. Des tigres et des lions ! Quelle heureuse chance si nous pouvions en rencontrer, les examiner de près, à loisir, et dans la noble liberté de leurs allures !

— Noble ! s'empressa de protester le matelot, noble tant qu'il vous plaira !...

— Silence ! fit Thadéus, il me semble que j'attends grogner là-bas... »

Ils s'approchèrent avec précaution de l'endroit désigné. C'était un de ces cirques que la nature se plaît à créer, à remplir de sa plus exubérante végétation. On eût dit une jungle.

Nos chasseurs se suivaient à la file indienne, le naturaliste et le docteur en arrière ; en avant, le Polonnais et le matelot.

Ces deux derniers avaient seuls des armes permises : l'un, son harpon tout fraîchement aiguisé ; l'autre son épieu terminé par un fer de lance, et qui pouvait aussi s'employer comme javelot.

Tout à coup Pacôme s'arrêta, un doigt sur les lèvres et clignant de l'œil vers un interstice séparant deux rochers.

Ses compagnons, en silence, vinrent regarder à leur tour.

Il y avait là, dans une clairière en contre-bas, sept marcassins, presque adultes, qui folâtraient autour de leur mère.

Déjà Zéphirin, les cataloguant d'après leur nom scientifique, murmurait :

« *Africanus Sus scrofa* !...

— Chut donc ! » fit tout bas le docteur, en pinçant le naturaliste.

Les deux autres, après s'être entendus d'un regard, se rapprochèrent en rampant et sans bruit du groupe offert à leurs coups : celui-ci, l'épieu en arrêt pour soutenir au besoin l'attaque ; celui-là s'apprêtant à jeter son harpon.

Ils comptaient sans un troisième larron. Soudainement, des blocs de granit qui fermait l'autre extrémité de la clairière, une forme noire se détacha, bondit et, traversant l'espace, vint s'abattre sur l'un des marcassins, qui, terrassé, broyé, ne jeta qu'un cri déchirant.

« Léopard ! s'écria Zéphirin, c'est un léopard ! »

Le docteur, mais trop tard, avait voulu lui fermer la bouche. Comprenant qu'il ne restait plus qu'à se mettre sur la défense, il arma vivement sa carabine.

Déjà le fauve avait entendu. Il releva sa large tête et, montrant les crocs, dardant çà là les éclairs de ses flamboyantes prunelles, crispant ses griffes dans le corps palpitant du marcassin, dont on entendait craquer les os, il sembla dire : Qui donc oserait me disputer ma proie ?

Ce ne fut pas la laie, elle s'enfuit avec ses autres petits ; ce n'était encore ni Pacôme ni Thadéus, il restèrent tout d'abord interdits. Quant à Zéphirin, la joie, l'admiration l'avaient complètement halluciné.

« *Africanus Leopardus !* disait-il en latin, et *superbissimus !* »

Et, dans sa candide insouciance du péril, il s'avançait pour l'examiner plus à l'aise.

La féroce bête, selon toute probabilité, n'avait jamais vu de savant en habit noir, cravate blanche et lunettes bleues. Elle contemplait ce bizarre échantillon de notre espèce avec une sorte d'étonnement gouailleur.

Il y eut même entre ces formidables mâchoires comme un ricanement.

Puis elle se redressa peut-être avec l'intention d'y goûter.

Thadéus et Pacôme se précipitèrent au secours de leur compagnon.

D'autre part, le docteur épaulait sa carabine.

« Ne tirez pas, s'écria le marin, c'est la consigne ! »

Le vieux Slave ne dit mot. Manœuvrant son fer de lance comme une baïonnette, et pour ainsi dire au pas de charge, il marchait droit à l'ennemi.

Furieux, le léopard prit son élan et se rua vers Thadéus, qui, les deux bras jetés en avant, le reçut à la pointe de son épieu, dans lequel le fauve s'enferra, transpercé d'outre en outre.

Après quoi, l'impassible chasseur, avisant dans la paroi rocheuse une veine herbue, y cloua son gibier.

« Troun de l'air ! s'écria le Marseillais. Ah ! Zéphirin, voilà qui le mérite, ton superlatif... *Superbissimus !* »

Puis, examinant l'animal, dont la rage s'exhalait dans un dernier gémissement, dans une dernière crispation d'agonie :

« C'est le mâle ! dit-il, formons des vœux pour qu'il soit garçon !

— Pourquoi ? questionna Pacôme, un peu boudeur, assez jaloux de l'exploit de Thadéus.

— Parce que ces gaillards-là, poursuivit le docteur, quand ils sont mariés, naviguent ordinairement de conserve, ainsi que tu dirais, matelot, et que le chasseur qui blesse ou tue l'un ne tarde guère à voir l'autre. »

Un rugissement lointain, mais qui se répéta plus rapproché, appuya tout à point cette théorie.

« Té ! conclut Marius, ce n'était pas un célibataire, et voici madame !... Gare à la veuve ! »

Déjà Tranchevent s'apostait à l'affût dans la direction où, furibonde, accourait la femelle. Il la harponna si habilement, si vigoureusement, que, frappée au passage et s'empêtrant dans la corde, elle roula sur le sol ensanglanté de nouveau. Thadéus, avec son couteau de chasse, et le docteur, à coups de crosse, l'achevèrent.

« Les maladroits !... se récriait le naturaliste, ils vont nous gâter la peau !

— Minute !... pas de bêtises !... dit le matelot, je la réclame pour ma part de prise ! »

Et, se retournant avec une juste fierté vers le Polonais :

« Manche à manche ! ajouta-t-il.

— Et peut-être marcassin à marcassin ! dit le docteur. Ecoutez !... Courons ! »

Un instant plus tard, guidés par des grognements plaintifs, nos chasseurs découvrirent la proie de la femelle du léopard.

On fit une halte, durant laquelle Pacôme conseillé, secondé par Zéphirin, dépouilla les deux superbes animaux, dont ses compagnons lui concédèrent les fourrures : le Marseillais, non sans quelques débats ; le naturaliste, avec un naïf désintéressement. Toute son attention se portait vers les glaciers du Kilimadjaro, qu'empourprait déjà le soleil couchant. On eût dit qu'il en méditait, qu'il en étudiait l'ascension. Pendant le retour, à plusieurs reprises, il murmura :

« Non ! décidément, ce ne peut être que de l'autre côté ! »

La nuit était close quand ils rallièrent le camp. Des fanaux allumés permettaient la continuation du percement du barrage, où toute une escouade de travailleurs, pics et pioches en main, s'acharnaient avec ardeur. La lune se leva, les éclairant comme en plein jour.

Pacôme en profita pour inspecter immédiatement sa chère pacotille. Le colis principal, sans doute malmené par quelque indiscret, gisait en contre-bas de la pierre plate, son ancien support, et légèrement endommagé par la chute.

« Fiez-vous donc aux femmes ! se dit le Normand. Un peu plus, cette caisse étant brisée, volée !... Je ne m'en séparerai plus, dussé-je la porter moi-même jusqu'à ce que nous soyons redescendus de la montagne ! Eh ! j'ai mon idée !... Mais il faudrait une paire de bretelles... »

Pour s'en procurer, il s'achemina vers la sellerie, mais avec un détour aux abords de la tente de Wanda. Il espérait voir et gronder Annette.

La petite Bretonne était assise sur un pliant, en pleine lumière, et causait avec Zéphirin.

« Tiens ! tiens ! fit le soupçonneux Normand, voilà qui me paraît louche. »

A son approche, le naturaliste s'esquiva, mais non sans adresser à Nanette un dernier signe, comme pour lui recommander le silence.

Tranchevent s'avançait, regardant ce que faisait sa promise.

Elle cousait ensemble des étoffes de différentes couleurs.

« Qu'est-ce que c'est que ça ? » lui demanda-t-il.

Et, comme elle ne répondait que par un sourire, tout en fredonnant un vieux refrain de Bretagne :

« On dirait, poursuivit-il, un drapeau tricolore... notre pavillon français... Où diable as-tu trouvé ces chiffons-là ?...

— Eh ! pardine dans ma poquette...

— Mais pourquoi ? pour qui ? Serait-ce pour l'apothicaire ? Que te disait-il donc tout à l'heure ?

— Ah ! c'est notre secret ! Tu as les tiens...

— Nanon !

— De la colère ! s'écria-t-elle à son tour. Du dépit ! serais-tu jaloux Pacôme ? »

Et, sur l'appel de sa maîtresse, elle s'enfuit, après une malicieuse révérence.

Le lendemain matin, au moment du départ, Pacôme disposait les courroies, les bretelles qu'il s'était procurées, autour de la caisse mystérieuse ; il la suspendit à son cou, vers la hanche.

Annette survint.

« Eh ! dit-elle, tu as l'air d'un joueur d'orgue de Barbarie...

— Chut ! interrompit-il, épouvanté.

(*A suivre*)